

DÉLIBÉRATION N° 07-26 DU 25 OCTOBRE 2007

relative aux modalités d'aide aux cellules d'animation départementales de la Cote d'Or,
de la Haute-Marne et de la Meuse

Le Conseil d'Administration :

Vu les articles L.213-8 à L.213-11-17 et R.213-33 à R.213-41 du Code de
l'environnement,

Vu la délibération n° 06-16 du 30 novembre 2006 portant approbation du IX^{ème}
programme (2007-2012),

DÉLIBÈRE

Article unique

Il peut être dérogé pour l'année 2007 et ce à titre exceptionnel et pour la
dernière année, aux modalités d'aides du IX^{ème} programme pour les cellules d'animation
départementales (SATESE, Mission Boue...) des départements de la Côte d'Or, de la
Haute-Marne et de la Meuse sous réserve de l'avis conforme de la commission des aides.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'Administration



Pierre MUTZ